



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Gatineau de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 14 mai 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2003-641 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 6 MAI 2003 DU COMITÉ EXÉCUTIF

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 avril et des séances extraordinaires du 6 mai 2003 du comité exécutif de la Ville de Gatineau ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2003-642 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 15 - 84 541,74 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 15 - 226 824,27 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 16 - 6 157,26 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 14 - 275 524,46 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 15 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 15, la liste des réquisitions numéro 16 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 14 :

<u>Numéro de la liste</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>	<u>Période</u>
Liste PA no 15	Pièces de comptes à payer	84 541,74 \$	21 au 25 avril 2003
Liste PD no 15	Pièces de comptes à payer	226 824,27 \$	21 au 25 avril 2003
Réquisitions no 16	Pièces de comptes à payer	6 157,26 \$	23 avril 2003
Embauches no 14	Embauches de personnel temporaire	275 524,46 \$	14 au 18 avril 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-643 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 16 - 86 010,17 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 16 - 322 271,31 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 17 - 2 491,57 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 15 - 336 331,78 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 16 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 16, la liste des réquisitions numéro 17 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 15 :

<u>Numéro de la liste</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>	<u>Période</u>
Liste PA no 16	Pièces de comptes à payer	86 010,17 \$	28 avril au 2 mai 2003
Liste PD no 16	Pièces de comptes à payer	322 271,31 \$	28 avril au 2 mai 2003
Réquisitions no 17	Pièces de comptes à payer	2 491,57 \$	30 avril 2003
Embauches no 15	Embauches de personnel temporaire	336 331,78 \$	21 au 25 avril 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-644 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-16 – 1 149 290,94 \$ - PÉRIODE DU 17 AU 23 AVRIL 2003**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-16 d'un montant total de 1 149 290,94 \$ pour la période du 17 au 23 avril 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-645* **PROGRAMME EMPLOYEUR PASSE-PARTOUT PLUS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire mettre sur pied une gamme de mesures qui facilitera les déplacements de ses employés entre leur domicile et leur lieu de travail en favorisant le transport en commun :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le protocole d'entente relatif au programme employeur Passe-partout PLUS de la Société de transport de l'Outaouais et qui fait partie intégrante de la présente.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même les imprévus la somme de 12 300 \$ pour la participation de la Ville au programme employeur Passe-partout PLUS de la Société de transport de l'Outaouais.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents nécessaires pour donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années ultérieures les sommes requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
37110-319	12 300 \$	Stationnement incitatif et arrêts d'autobus autres déplacements

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	12 300 \$		Imprévu // Autres
37110-319		12 300 \$	Stationnement incitatif et arrêts d'autobus // Autres déplacements

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-646* AUTORISER LE TRÉSORIER À MODIFIER LE BUDGET SALLE JEAN-DESPRÉZ D'UN MONTANT ÉGAL AUX REVENUS PERÇUS LORS DE SPECTACLES PRÉSENTÉS PAR LA VILLE AU MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS ET SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Hull avait une entente avec le Musée canadien des civilisations afin d'offrir des spectacles de variétés;

CONSIDÉRANT QUE le plus grand nombre de fauteuils (500) de la salle du Musée canadien des civilisations permet de recevoir des artistes qu'il aurait été impossible de présenter à la salle Jean-Després étant donné leurs cachets plus élevés;

CONSIDÉRANT QUE les revenus perçus pour la vente des billets d'un spectacle présenté au Musée canadien des civilisations permettraient de payer les dépenses engendrées par ce genre de spectacle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à modifier le budget 72134 de la salle Jean-Després d'un montant égal aux revenus perçus pour les spectacles présentés au Musée canadien des civilisations pour les saisons 2002-2003 et 2003-2004 afin de payer les dépenses encourues de ces spectacles pour la période du 1^{er} septembre 2002 au 30 juin 2004.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-647* SUBVENTION DE 15 500 \$ À L'ORGANISME VÉLO-SERVICES INC. POUR L'ANNÉE 2003 - SECTEURS D'AYLMER ET DE HULL

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vélo-Services inc. offre un service d'accueil à la Maison du vélo et de patrouille de pistes cyclables dans les secteurs d'Aylmer et de Hull et ce, depuis 1996;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire s'associer à nouveau à Vélo-services inc. et le soutenir dans la réalisation de son mandat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de verser une subvention de 15 500 \$ à l'organisme Vélo-Services inc. dans le cadre de la vélo patrouille pour les secteurs de Hull et d'Aylmer et la gestion de la Maison du vélo au parc Jacques-Cartier.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 15 500 \$ à l'ordre de Vélo-Services inc. à l'attention de madame Frédérique Moulin, case postale 79041, Hull, Québec, J8Y 6V2 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71131-972	15 500 \$	Activités de vélos subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-648* SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE - MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE EN VUE DE L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a déposé, par la résolution numéro CM-2003-125, une demande de subvention auprès du gouvernement du Québec, ministère de la Famille et de l'Enfance pour réaliser une politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille et de l'Enfance a accordé une contribution financière de 37 575 \$ à la Ville de Gatineau représentant 50 % des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire acceptait, lors de son assemblée du 19 février 2003, de contribuer financièrement à l'élaboration d'une politique familiale pour un montant de 28 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit signer un protocole d'entente avec le Ministère pour obtenir le versement de cette subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente avec le ministère de la Famille et de l'Enfance pour l'obtention d'une subvention de 37 575 \$ pour la réalisation de la politique familiale de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin au montant de 37 575 \$ représentant la contribution municipale seront pris à même le poste budgétaire 02-13160-419.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à effectuer le virement de fonds suivant et à puiser à même le budget 02-11500-999 «Commissions du conseil» un montant de 9 575 \$ afin de donner suite à la présente.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71030-971	28 000 \$		Soutien aux organismes communautaires // Contributions
11500-999	9 575 \$		Commissions du conseil // Autres
13160-419		37 575 \$	Module culture et loisirs // Autres prof./adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-649* DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE 2003-2006 DE LA SALLE JEAN-DESPRÉZ ET DU CENTRE CULTUREL DU VIEUX-AYLMER (LA BASOCHE)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec offre un programme de soutien à la diffusion de spectacles professionnels pour la période 2003-2006;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce programme de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à faire une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme de soutien à la diffusion des arts de la scène 2003-2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-650 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-15 - 2 908,83 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-15 d'un montant total de 2 908,83 \$ pour la période du 15 au 21 avril 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-651 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-16 - 8 206,28 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-16 d'un montant total de 8 206,28 \$ pour la période du 22 au 28 avril 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-652* ACHAT DE 500 COMPOSTEURS DOMESTIQUES POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 22 500 \$ - POURSUITE DU PROGRAMME INSTAURÉ PAR L'EX-C.U.O.

CONSIDÉRANT QUE la Commission de l'environnement a recommandé de faire l'achat de 500 bacs à compostage domestique pour l'année 2003;

CONSIDÉRANT QU'il est important que ces bacs soient disponibles pour le printemps 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le budget des plans d'actions des commissions du conseil le montant de 11 250 \$ afin de compléter l'achat de 500 bacs à compostage.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
45520-645	22 500 \$	Collecte sélective fourm. spécialisées

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11500-999	11 250 \$		Commissions du conseil // Autres
01-44620	11 250 \$		Vente de bacs // Autres
45520-645		22 500 \$	Collecte sélective // Fourn. spécialisées

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-653 SOUSSION - 2003 SP 066 - LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES B. MARENGER - DIVISION 2794357 CANADA INC. - ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE URBAIN ET TRAVAUX GÉNÉRAUX D'ÉLECTRICITÉ POUR LES SECTEURS D'AYLMER, DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - APPROXIMATIVEMENT 243 551,90 \$ POUR CINQ ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Les Entreprises Électriques B. Marenger – Division 2794357 Canada Inc., 236, boulevard de l'Aéroport, Gatineau, Québec, J8P 7G7 pour l'entretien du réseau d'éclairage urbain et travaux généraux d'électricité pour les secteurs d'Aylmer, de Buckingham et de Masson-Angers pour cinq ans, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 9 avril 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chacune des sections, le tout au prix unitaire excluant les taxes apparaissant au tableau ci-dessous :

	TYPE D'INTERVENTION	PRIX UNITAIRE	
		SECTION 1	SECTION 2
Type A	Ent. luminaires – poteaux de bois	26,00 \$	27,50 \$
Type B	Installation de fusible	10,50 \$	10,50 \$
Type C	Assemblage de luminaire	14,95 \$	14,95 \$
Type D	Installation de luminaire	37,50 \$	37,50 \$
Type E	Remplacement / transfert luminaire	47,50 \$	47,50 \$

Type F	Remplacement de poteau de bois	150,00 \$	150,00 \$
Type G	Installation de poteau de bois	250,00 \$	250,00 \$
Type H	Entretien luminaire urbain	42,50 \$	34,50 \$
Type I	Remplacement de potence	40,95 \$	47,50 \$
Type J	Électricien	49,50 \$/heure	47,50 \$/heure
Type K	Électricien et aide-électricien	70,50 \$/heure	70,50 \$/heure
Type L	Location camion-nacelle 12 mètres	62,50 \$/heure	62,50 \$/heure
Type M	Location camion-nacelle 16 mètres	70,00 \$/heure	70,00 \$/heure

Le tarif horaire pour des travaux exécutés en dehors des heures normales de travail sera de 72,50 \$ excluant les taxes pour les deux sections.

Les prix ci-dessus mentionnés sont fermes pour cinq ans.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, au poste budgétaire 02-31410-521 – Éclairage des rues, entr.rép./infras.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-654 **SOUMISSION - 2003 SP 071 - FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS ET D'ACCESSOIRES POUR SYSTÈME DE CONTRÔLE D'INTERSECTION - (SECTION 1 : ÉLECTROMÉGA LTÉE - 60 063,21 \$) - (SECTION 2 : LAMPADAIRES FERLUX INC. - 30 986,11 \$) - SERVICE D'INGÉNIERIE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les soumissions déposées par les firmes indiquées ci-dessous pour la fourniture d'équipements et d'accessoires pour système de contrôle d'intersection pour un montant total de 91 049,32 \$ incluant les taxes et selon le montant indiqué en regard de chacune d'elles, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 28 mars 2003 et ce, étant les plus basses soumissionns conformes, à savoir :

SECTION 1

La soumission de la firme Électroméga Ltée, 105, avenue Liberté, Candiac, Québec, J5R 3X8, pour les signaux et équipements pour feux de circulation au montant total de 60 063,21 \$ incluant les taxes.

SECTION 2

La soumission de la firme Lampadaires Feralux Inc., 2250, rue Bombardier, Sainte-Julie, Québec, J3E 2L6, pour les fûts, potences et caissons pour feux de circulation au montant total de 30 986,11 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-31005-002-43579	43 941,61 \$	Feux circulation - St-Joseph/Amherst & Lorrain/St-Germain – Feux Lorrain/St-Germain
18-30220-001-43580	21 970,81 \$	Feux de circulation - De La Vérendrye/ de la Cité – Feux de circulation La Vérendrye/de la Cité
06-06890-006-43581	21 970,81 \$	Égout aqueduc sur le boul de la Cité - Feux de circu. la Gappe - la Cité
04-13493	3 166,09 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-655 **TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DU BOULEVARD DU MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande le paiement des travaux supplémentaires réalisés par la compagnie Constructions C.J.R.B. inc., 3000, rue Anderson, Terrebonne, Québec, J6Y 1W1 dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc du boulevard du Mont-Bleu, règlement numéro 40-2002 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le paiement des travaux supplémentaires reliés aux travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc du boulevard du Mont-Bleu dans le secteur de Hull pour un montant total de 84 119,79 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20040-005-43582	81 194,67 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout aqueduc boul. Mont-Bleu (entre Riel et des Bouleaux)
04-13493	2 925,12 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20040-008	42 500 \$		Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout // Contingences
06-20040-005		42 500 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout // Aqueduc boul. Mont-Bleu (entre Riel et des Bouleaux)

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-656 **AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL ET D'ÉLECTRICITÉ À LA FIRME TECSULT INC., LE CONTRAT DE PAVAGE, BORDURES ET TROTTOIRS DE BÉTON, SENTIERS ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES 2001 - SECTEUR DE HULL**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de l'ex-Ville de Hull, par sa résolution numéro CE-2001-712, a retenu les services professionnels de la firme TecSult inc. pour la surveillance en résidence des travaux de génie civil et d'électricité, des travaux de pavage, bordures et trottoirs en béton, sentiers et éclairage de nouvelles rues pour des honoraires au montant approximatif de 60 286 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande l'ajustement des honoraires professionnels relatifs à la surveillance en résidence pour les travaux de génie civil et d'électricité, contrat de pavage 2001 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le coût total et final des honoraires professionnels à la firme TecSult inc., au montant de 73 231,70 \$ incluant un montant additionnel de 12 945,70 \$ et les taxes,

pour la surveillance en résidence des travaux de génie civil et d'électricité concernant le pavage, bordures et trottoirs de béton, sentiers et éclairage de nouvelles rues, contrat 01-1.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-27470-005-43583	12 495,54 \$	Pavage bordures trottoirs éclairage nouv. secteur honoraires professionnels
04-13493	450,16 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-657 **ACCEPTATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À LA FIRME LANDRY GAUTHIER ET ASSOCIÉS - AVIS DE CHANGEMENT NUMÉROS ME-061 ET ME-062 - PHASE II DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU – 6 613,94 \$**

CONSIDÉRANT QUE la firme Landry Gauthier et associés, dans ses lettres des 21 mars et 11 avril 2003, demande un montant additionnel de 3 850 \$ excluant les taxes pour la préparation de l'avis de changement numéro ME-061 et la surveillance relative à l'ajout de caméras au bâtiment des granules et un montant de 1 900 \$ excluant les taxes pour la préparation de l'avis de changement numéro ME-062 relatif à l'ajout d'un variateur de vitesse à un moteur d'une pompe de 20 HP du digesteur secondaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les honoraires professionnels d'un montant de 6 613,94 \$ incluant les taxes à la firme Landry Gauthier et associés pour le mandat de préparation des avis de changement numéros ME-061 et ME-062 et de surveillance dudit avis ME-061 dans le projet de la phase II des travaux d'agrandissement et de rénovation de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement numéro 690 de l'ex-C.U.O.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-06900-002-43584	6 383,95 \$	Construction phase II usine d'épuration honoraires surveillance des travaux et contrôle DX
04-13493	229,99 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-658 **ACCEPTATION DES AVIS DE CHANGEMENTS NUMÉROS P-053, GE-065ETP-067 - CONTRAT DES TRAVAUX DE LA PHASE II À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU PAR LA FIRME FILTRUM INC. - 7 144,30 \$**

CONSIDÉRANT QUE la firme Axor experts-conseils inc. a recommandé les avis de changement numéro P-053 au montant de 1 770 \$ excluant les taxes applicables pour l'ajout d'un trop plein au réservoir de maturation du système de dosage du polymère et P-067 au montant de 1 784,50 \$ excluant les taxes applicables pour l'ajout de voyants de confirmation de marche pour les agitateurs et les pompes à la granulation;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe conseil Génivar a recommandé l'avis de changement numéro GE-065 au montant de 2 656,58 \$ excluant les taxes applicables pour la modification à l'alimentation électrique de l'UPS dans la station Champlain :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les avis de changements numéros P-053, GE-065 et P-067 recommandés par les firmes Axor experts-conseils inc. et Groupe conseil Génivar pour un montant de 4 088,57 \$ incluant les taxes à être pris dans le règlement d'emprunt numéro 690 de l'ex-C.U.O. et dans le règlement d'emprunt numéro 637-1 de l'ex-C.U.O., pour un montant de 3 055,73 \$ incluant les taxes soit, dans le contrat accordé à la firme Filtrum inc. pour les travaux de la phase II à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau.

Règlements d'emprunt de l'ex-C.U.O.

	No 588	No 637-1	No 690	TOTAL
Montant de chaque règlement d'emprunt	11 604 000,00 \$	5 170 000,00 \$	6 418 000,00 \$	
Montant original du contrat à Filtrum inc. (résolution no 2001-393 de l'ex- C.U.O.)	628 381,58 \$	2 904 726,32 \$	5 226 736,00 \$	8 759 843,90 \$
Acceptation no 1 (résolution no 2001-576 de l'ex- C.U.O.)		(373 831,25 \$)		(373 831,25 \$)
Délégations de pouvoir nos 21399, 22678, 22696, 21516, 22695, 22955, 23012, 23040, 24797, 25196, 26852 27984		3 416,24 \$	45 304,86 \$	48 721,10 \$
Acceptation des avis de changements précédents par les résolutions CE-2002-961, CE-2002-1055, CE-2002-1334, CE-2002-1451, CE-2002-1581, CE-2003-144, CE-2003-190, CE-2003-434 et CE-2003-545	7 890,45 \$	54 338,50 \$	134 118,13 \$	196 347,08 \$
Acceptation des avis de changements nos P-053, GE-065 et P-067 par cette résolution		3 055,73 \$	4 088,57 \$	7 144,30 \$
TOTAL	<u>636 272,03 \$</u>	<u>2 591 705,54 \$</u>	<u>5 410 247,56 \$</u>	<u>8 638 225,13 \$</u>
Solde disponible au 28 janvier 2003	<u>464 903,00 \$</u>	<u>358 152,00 \$</u>	<u>913 727,00 \$</u>	

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-06370-001-43585	2 949,47 \$	Mécanisme de contrôle protection intercepteur rég. coût des travaux
06-06900-001-43586	3 946,40 \$	Construction phase II usine d'épuration coût des travaux
04-13493	248,43 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-659* RÈGLEMENT NUMÉRO 122-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 9 400 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER ET DU RÉSEAU DE SENTIERS RÉCRÉATIFS AINSI QU'ÀUX STRUCTURES ROUTIÈRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 122-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 9 400 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier et du réseau de sentiers récréatifs ainsi qu'aux structures routières.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-660* RÈGLEMENT NUMÉRO 123-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS DE LA VILLE ET ÉQUIPER CEUX-CI DE JEUX RÉCRÉATIFS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 123-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 1 500 000 \$ pour effectuer des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs de la Ville et équiper ceux-ci de jeux récréatifs.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-661* RÈGLEMENT NUMÉRO 137-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 157 400 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS DE LA VILLE, ÉQUIPER CEUX-CI DE JEUX RÉCRÉATIFS ET AMÉNAGER DES SENTIERS RÉCRÉATIFS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 137-2003 autorisant un emprunt et une dépense de 1 157 400 \$ pour effectuer des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs de la Ville, équiper ceux-ci de jeux récréatifs et aménager des sentiers récréatifs.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-662* RÈGLEMENT NUMÉRO 139-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 450 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, D'AMÉLIORATIONS D'UNE STATION DE POMPAGE ET DE CONSTRUCTION DE BASSINS DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 139-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 6 450 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection

des réseaux d'aqueduc et d'égout, d'améliorations d'une station de pompage et de construction de bassins de rétention des eaux pluviales

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-663 SIGNATURE D'UNE ENTENTE - VILLE DE GATINEAU ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ENTRETIEN ESTIVAL D'UNE PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER SAINT-RAYMOND - CHEMIN DE LA MONTAGNE - SAISON 2003

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec soumet à la Ville de Gatineau le marché à signer pour l'entretien estival, saison 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le marché soumis par le ministère des Transports du Québec concernant la prise en charge par la Ville de Gatineau de l'entretien estival d'une partie du réseau routier provincial pour la saison 2003 tel qu'apparaissant au plan ci-joint, en contrepartie d'un montant annuel de 23 117,61 \$. La reconduction tacite pour deux autres années est assujettie aux négociations à intervenir entre les parties.

Ce comité autorise le Service des opérations de terrain à prendre à sa charge l'entretien estival du réseau routier cédé.

La contrepartie de 23 117,61 \$ sera versé dans le poste budgétaire 01-82131 « compensation réseau routier.

Adoptée

CE-2003-664* RÈGLEMENT NUMÉRO 136-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 017 600 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVEAU URBAIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 136-2003 autorisant une dépense de 1 017 600 \$ pour effectuer des travaux dans le cadre du programme de Renouveau urbain.

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil de soumettre au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, les modifications apportées au projet 13 du plan d'intervention de la Ville de Gatineau : le réaménagement du centre Jacques-Auger, secteur de Hull.

Ce comité accepte et recommande également au conseil de demander au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir un délai d'un an pour l'ensemble des projets du plan d'intervention de la Ville de Gatineau et un délai de deux ans pour l'aménagement de la rue Principale, secteur de Buckingham.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-665 SOUSSION - 2003 SP 078 - ÉQUIPEMENTS INCENDIE CMP MAYER INC. - HABITS DE COMBAT - INCENDIE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 98 691,45 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Équipements incendie CMP Mayer Inc., 1390-0, rue Newton, Boucherville, Québec, J4B 5H2, pour l'achat de 52 ensembles d'habits de combat de marque Securitex au montant total de 98 691,45 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission en date du 9 avril 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22200-651	95 259,62 \$	Combat des incendies vêtements et access.
04-13493	3 431,83 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-666 **SUBVENTION DE 400 \$ AU CLUB LES AMIS SAINT-JEAN-BOSCO - DISTRICTS ELECTORAUX DE HULL ET DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - DENISE LAFERRIÈRE ET MARC BUREAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du club Les Amis Saint-Jean-Bosco à l'attention de madame Pierrette Thérien, présidente, 15, rue Duquesne, Hull, Québec, J8Y 3J4, à titre de subvention concernant les frais de location d'une salle pour les activités du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	200 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11408-972	200 \$	Denise Laferrrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-667 **SUBVENTION DE 250 \$ - ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER DE L'OUTAOUAIS - CABINET DU MAIRE - CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA NON-VIOLENCE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 250 \$ à l'Association régionale de soccer de l'Outaouais dans le cadre de leur deuxième campagne de sensibilisation à la non-violence.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'Association régionale de soccer de l'Outaouais à l'attention de monsieur Richard Gravel, 96, boulevard Saint-Joseph, Hull, Québec, J8Y 3W5.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	250 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-668 **SUBVENTION DE 150 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE - CABINET DU MAIRE - GALA MÉRITAS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 150 \$ à l'école secondaire Grande-Rivière dans le cadre de leur gala méritas qui se tiendra le 3 juin 2003 à l'agora de l'école secondaire Grande-Rivière.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'école secondaire Grande-Rivière à l'attention de monsieur Léo Marleau, 100, rue Broad, Aylmer, Québec, J9H 6A9.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	150 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-669 **SUBVENTION DE 300 \$ À L'ÉCOLE PARC-DE-LA-MONTAGNE CONCERNANT L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ POUR LES FINISSANTS DE SIXIÈME ANNÉE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE SAINT-RAYMOND-VANIER ET DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PIERRE PHILION ET MARC BUREAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 300 \$ à l'école Parc-de-la-Montagne concernant l'organisation d'une activité pour les finissants de sixième année.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'école Parc-de-la-Montagne à l'attention de monsieur Daniel Giroux, enseignant, 15, rue Doucet, Hull, Québec, J8Y 5N4.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	100 \$	Pierre Philion - de St-Raymond/Vanier subventions
11405-972	200 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-670 **SUBVENTION DE 225 \$ - ORCHESTRE DES CONCERTS SYMPHONIQUES DE GATINEAU - CABINET DU MAIRE - CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 225 \$ à l'Orchestre des concerts symphoniques de Gatineau dans le cadre de leur campagne de levée de fonds.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 225 \$ à l'Orchestre des concerts symphoniques de Gatineau à l'attention de madame Ghislaine Boucher, 100, rue Gamelin, Hull, Québec, J8Y 1V9.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	225 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-671 **SUBVENTION DE 350 \$ - LA FONDATION POUR LES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS - CABINET DU MAIRE - POPOTE ROULANTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 350 \$ à la Fondation pour les aînés de l'Outaouais dans le cadre d'un support financier pour les popotes roulantes du grand Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 350 \$ à la Fondation pour les aînés de l'Outaouais à l'attention de monsieur Jim Bisson, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Hull, Québec, J8Y 6T3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	350 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-672 **SUBVENTION DE 200 \$ - CONCOURS DE LECTURE À LA BIBLIOTHÈQUE DOCTEUR-JEAN-LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CE-2003-507 autorisait un virement de 1 000 \$ pour l'achat de livres qui seront remis aux gagnants du concours de lecture qui aura lieu à la bibliothèque Docteur-Jean-Lorrain du 1^{er} au 29 mai 2003;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller du district désire que les 140 élèves du secteur Havre-Mitchell fréquentant la bibliothèque participent à ce concours :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dépense supplémentaire de 200 \$ pour l'achat de livres qui seront remis aux élèves de l'école de la Traversée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
--------------	----------------	--------------------

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	200 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-675 SUBVENTION DE 250 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL - CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU CENTRE D'ENTRAIDE AUX AÎNÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Centre d'entraide aux aînés à l'attention de madame Lucie Dechêne, directrice générale, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Hull, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour la campagne de financement 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond/Vanier subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11404-972	50 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétréau subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-676 SUBVENTION DE 150 \$ À LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE CONCERNANT L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES OEUVRANT DANS LE MILIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Île à l'attention de madame Clémence Thibault, 115, boulevard Sacré-Cœur, Hull, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité le 31 mai 2003 au profit des organismes communautaires oeuvrant dans le milieu.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	150 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-677 **SUBVENTION DE 500 \$ À L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN POUR L'ATTRIBUTION DE BOURSES D'ÉTUDES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin à l'attention de monsieur Guy Lapointe, 580, boulevard Cité des Jeunes, Buckingham, Québec, J8L 2W2, à titre de subvention pour l'attribution de bourses d'études lors du Gala Mérites élèves qui aura lieu le 9 juin 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	250 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11416-972	250 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-678 **SUBVENTION DE 400 \$ À L'ÉCOLE DU RUISSEAU DANS LE CADRE DU PROJET FLEURS DE MACADAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'école du Ruisseau à l'attention de madame Suzie Boivin, 175, rue des Samares, Masson-Angers, Québec, J8M 2B4, à titre de subvention dans le cadre du projet Fleurs de macadam.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	400 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-679 **SUBVENTION DE 300 \$ À L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS DANS LE CADRE DU SPORTHON 2003 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'école aux Quatre-Vents à l'attention de monsieur Daniel Bernard, 1115, rue de Neuville, Masson-Angers, Québec, J8M 2C7, à titre de subvention dans le cadre du Sporthon 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
--------------	----------------	--------------------

11416-972 300 \$ Luc Montreuil - de Masson-Angers
subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-680 SUBVENTION DE 175 \$ À L'ÉCOLE DU SACRÉ-COEUR - ALBUM DES FINISSANTS 2003 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre de l'école Du Sacré-Cœur à l'attention de monsieur Denis Lalonde, 420, rue du Progrès, Masson-Angers, Québec, J8M 1T4, à titre de subvention pour la réalisation d'un album de finissants et à la planification d'une soirée de graduation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	175 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-681 SUBVENTION DE 500 \$ - ACTIVITÉS ANNUELLES - CLUB D'ÂGE D'OR LES AMI(E)S DU SOLEIL INC.- DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DU LAC-BEAUCHAMP - JOSEPH DE SYLVA ET AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club d'âge d'or Les ami(e)s du Soleil inc. à l'attention de madame Rosalie Demers, case postale 685, Gatineau, Québec, J8P 8B5, à titre de subvention dans le cadre de leurs activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	200 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11414-972	300 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-682 PARTICIPATION DE MONSIEUR JOSEPH DE SYLVA - COLLOQUE ANNUEL DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE À LONGUEUIL - DU 23 AU 26 MAI 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Joseph De Sylva à participer à la 15^e édition du Colloque annuel du Carrefour action municipale et famille qui se tiendra à Longueuil du 23 au 26 mai 2003 pour une dépense maximale de 1 400 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre de Carrefour action municipale et famille, 360, rue Lawrence, bureau 2300, Greenfield Park, Québec, J4V 2Z4 concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30021	1 400 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-683 **PARTICIPATION DE MESDAMES THÉRÈSE CYR ET DENISE LAFERRIÈRE AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC À QUÉBEC – DU 28 AU 30 MAI 2003**

CONSIDÉRANT QUE les dépenses reliées à la participation de deux conseillères municipales représentant le Centre local de développement seront défrayés par le C.L.D.;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu que la Ville de Gatineau remboursera au C.L.D. les dépenses reliées à l'hébergement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames Thérèse Cyr et Denise Laferrière à assister au congrès annuel de l'Association des centres locaux de développement du Québec qui se tiendra à Québec du 28 au 30 mai 2003.

Les frais pour l'hébergement seront remboursés au Centre local de développement sur réception de la facture pour un montant maximal de 858 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30019	343 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30017	515 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-684* **VENTE DU LOT NUMÉRO 8A-333 À CONSTRUCTION J.P.B. BOUWMAN ET FILS INC. - RUE NADON - 18 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau possède huit terrains développables sur la rue Nadon, secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de vendre ces terrains à des fins de construction résidentielle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de vendre le lot numéro 8A-333 à Construction J.P.B. Bouwman et Fils Inc. au prix de 18 000 \$ aux conditions de l'offre d'achat spécifique pour la rue Nadon.

La taxe d'améliorations locales restante sur le lot est acquittée en entier à partir du revenu de la présente vente.

La Ville peut exiger la signature de l'acte et le paiement du prix de vente dans un délai de 120 jours de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-685

CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR ANDRÉ GAUTHIER À TITRE D'INGÉNIEUR CHARGÉ DE PROJET CONTRACTUEL - AFFECTATION À TEMPS PARTAGÉ ENTRE LE SERVICE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES EAUX USÉES ET LE SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ

CONSIDÉRANT l'importance de fournir au Service de la gestion des matières résiduelles et des eaux usées et au Service de la gestion des édifices et de l'électricité l'encadrement requis pour son bon fonctionnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur André Gauthier en tant qu'ingénieur chargé de projet, affectation à temps partagé entre le Service de la gestion des matières résiduelles et des eaux usées et le Service de la gestion des édifices et de l'électricité et ce, pour une période de six mois à compter du 30 juin 2003 jusqu'au 31 décembre 2003.

À cet effet, le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 06-20330-004 - Aménagement Édifice Connor - Honoraires professionnels et 06-06900-002 – Usine d'épuration des eaux usées de Gatineau – Honoraires – Surveillance des travaux - selon le projet auquel sera affecté monsieur André Gauthier.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-686

NOMINATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR FRANÇOIS METLEJ AU POSTE D'AGENT AU SERVICE DE LA POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE sept postes sont devenus vacants suite au départ ou au décès de certains employés;

CONSIDÉRANT QU'un remplacement à la base des postes vacants s'impose, tel qu'exigé par la *Loi de police*;

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Metlej a cumulé, comme agent temporaire, les heures prévues à la convention collective de l'ex-Ville de Gatineau afin d'être promu employé régulier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur François Metlej un poste d'agent régulier au sein d'une équipe de travail à la division gendarmerie au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens, ainsi que le statut d'employé régulier.

La date d'entrée en fonction de M. Metlej sera déterminée par un des représentants autorisés du Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-687 PROMOTION DE MADAME SOUAD MAKNI AU POSTE DE INFORMATICIEN SPÉCIALISÉ / ANALYSE PROGRAMMATION AU SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de informaticien spécialisé / analyse programmation au Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances, (poste numéro 431 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de madame Souad Makni au poste de informaticien spécialisé / analyse programmation au Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances.

La date d'entrée en fonction de madame Souad Makni sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Souad Makni sera celui de la classe XI, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13440-112 - Développement informatique – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-688 PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR MICHEL MORIN AU POSTE DE SERGENT-ENQUÊTEUR À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE LA POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent-enquêteur à la division des enquêtes criminelles au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Michel Morin au poste de sergent-enquêteur à la division des enquêtes criminelles au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Morin est assujetti à une période d'essai de 6 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Morin sera celui du sergent-enquêteur selon la convention collective des policiers de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-689

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR JACQUES BRIAND AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - ANIMATION CULTURELLE AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division – animation culturelle au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Jacques Briand au poste de chef de division – animation culturelle, Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs.

M. Briand est assujetti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Jacques Briand sera celui de la classe IV, 2^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72010-115 – Arts, culture et lettres – Rémunération régulière – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-690

DÉMISSION DE MADAME LINDA LABONTÉ AU POSTE DE COORDONNATRICE - DÉVELOPPEMENT RÉSEAUX - SERVICE D'INGÉNIERIE - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE madame Linda Labonté occupant les fonctions de coordonnatrice – Développement réseaux au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de madame Linda Labonté au poste de coordonnatrice – Développement des réseaux, Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, à compter du 6 juin 2003.

Le trésorier est autorisé à payer à Mme Labonté les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Linda Labonté de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-691 RÈGLEMENT HORS COUR - VILLE DE GATINEAU C. AXOR EXPERTS-CONSEILS INC. ET ALS - 5 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le 10 juillet 2002 la Ville de Gatineau intentait un recours contre Axor experts-conseils inc., Les Constructions Pépin & Fortin inc., Techsol inc., Pyrox Technologies inc., Lambert Somec inc., Compagnie canadienne d'assurances générales Lombard, Stanchem inc., Servitank et N. Simard et frères inc. pour la somme de 15 000 \$ représentant la franchise déboursée et les troubles et inconvénients occasionnés par le déversement polluant au site Cook;

CONSIDÉRANT QUE la partie défenderesse offre de payer la somme de 5 000 \$ en capital, intérêts et frais;

CONSIDÉRANT les recommandations de nos procureurs et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'offre de règlement du présent litige pour la somme de 5 000 \$ en capital, intérêts et frais.

De plus, ce comité autorise le Service du contentieux de la Ville de Gatineau à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Adoptée

CE-2003-692 MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU, PHASE III - AVENANT NUMÉRO 6 - CONSORTIUM M.R. CANADA LTÉE AU COÛT DE 259 571,95 \$

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2002-777 en date du 11 juin 2002, retenait la firme Consortium M.R. Canada Ltée pour les travaux de construction de la Maison de la culture de Gatineau, phase III au coût de 10 070 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE des matériaux en place non adéquats ont nécessité deux propositions de changements évalués à 45 821 \$ excluant les taxes par la firme Cima+, responsable de la conception des structures;

CONSIDÉRANT QUE des travaux mécaniques et électriques non prévus aux plans et devis, lesquels font l'objet de sept propositions de changement de la firme Genivar, pour un montant de 16 563,78 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux architecturaux sous sept propositions de changement évalués à 163 280,90 \$ excluant les taxes par la firme Carrier-Savard ont été rendus nécessaires pour satisfaire aux conditions de chantier;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Consortium M.R. Canada Ltée approuvait l'avenant numéro 6 le 31 mars 2003 sous réserve du montant, en y ajoutant des commentaires quant aux coûts d'impacts directs et indirects additionnels à être traités séparément et quant à l'augmentation des délais de réalisation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les travaux additionnels de l'avenant numéro 6 au contrat de Consortium M.R. Canada Ltée pour le projet de la Maison de la culture de Gatineau, phase III le tout pour un montant de 259 571,95 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité ne reconnaît aucune responsabilité relative aux coûts d'impact directs et indirects engendrés par ces travaux additionnels de même que l'augmentation de délais d'exécution demandés par l'entrepreneur Consortium M.R. Canada Ltée relativement à l'avenant numéro 6.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-06910-005-43589	250 545,78 \$	Agrandissement Maison de la culture de Gatineau - Contingences
04-13493	9 026,17 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-693* EXPROPRIATION - RUES DU PROJET BELLEVUE - LOTS NUMÉROS 2 310 442 ET AUTRES - COMPAGNIE 3037789 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR – SIMON RACINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de mandater le Service du contentieux pour acquérir par expropriation les droits de la compagnie 3037789 Canada Inc. dans les lots numéros 2 310 442, 2 310 443, 2 310 444, 2 310 445 et 2 309 980 au cadastre du Québec.

Le montant de l'indemnité à payer est établi à une valeur symbolique de 1 \$ pour chacun des lots.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-694 SOUSSION - 2003 SP 070 - SERVICE DES LIGNES BLANCHES DRUMMOND INC. - MARQUAGE DE CHAUSSÉE - SECTEURS EST ET OUEST - SERVICE D'INGÉNIERIE - 148 009,14 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Service des Lignes Blanches Drummond Inc., 815, boulevard Patrick, R.R.4, Drummondville, Québec, J2B 6V4 pour le marquage de chaussée pour le secteur ouest (Hull et Aylmer) et le secteur est (Gatineau, Masson-Angers et Buckingham) pour les années 2003, 2004 et 2005, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 26 mars 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chacune des sections.

Le montant total de la première année est de 148 009,14 \$ incluant les taxes. Pour la deuxième et la troisième année du contrat, les prix seront révisés au 1^{er} janvier de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2004 et 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31530-521-43590	142 862,37 \$	Lignage de rues entr. rép./infras.
04-13493	5 146,77 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-695 **RÈGLEMENT HORS COUR - REFOULEMENT D'ÉGOUT DU 25 SEPTEMBRE 2002 AU 229, BOULEVARD DES HAUTES-RIVES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER – ANDRÉ LEVAC**

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 mars 2003, une poursuite a été intentée contre la Ville de Gatineau pour des dommages occasionnés par un refoulement d'égout et ce, pour la somme de 7 503,38 \$ avec intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une offre de règlement hors Cour est possible et ce, pour la somme de 4 500 \$ en capital, intérêts et frais;

CONSIDÉRANT les recommandations de nos procureurs et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'offre de règlement du présent litige pour la somme de 4 500 \$ en capital et intérêts.

De plus, ce comité autorise le Service du contentieux de la Ville de Gatineau à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Ce comité accepte de puiser à même le fonds auto-assurance la somme nécessaire pour donner suite à la présente, au poste budgétaire 02-19110-991 « Auto-assurance / réclamation de dommages-intérêts.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19110-991	4 500 \$	Auto-assurance - Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2003.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
 Maire et président
 Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
 Greffier et secrétaire
 Comité exécutif